Eaux40
SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Marché public de fournitures

Règlement de la consultation

2	0	2	6	E	P	F	O	U	0	1

Personne publique

Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Représentant légal

Monsieur le Président

Objet de la consultation

Lot 1 : Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents de fourniture en vrac de carburants (fioul domestique, gazole et gazole non routier) pour une exécution depuis la signature du marché jusqu'à fin 2027, reconductible annuellement deux fois.

La Nomenclature communautaire la classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
Objet principal : 09130000-9 - Pétrole et distillats
Objet(s) complémentaire(s) : 09134000-7 - Gasoils et 09135100-5 - Fioul domestique

Lot 2 : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de fourniture de gazole en station-service (avec ou sans badge) pour l'année 2027, reconductible annuellement deux fois.

La Nomenclature communautaire la classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
Objet principal : 09134000-7 : Gasoils
Objet(s) complémentaire(s) :

Remise des offres

Date limite de réception : le 14 décembre 2026 à 12h00.

Sommaire

1. Objet de la consultation 4
2. Conditions de la consultation 4
2.1 Procédure de la consultation 4
2.2 Structure de la consultation 4
2.3 Montants maximaux des marchés 4
2.4 Déroulement des marchés 5
2.5 Type de contractants 5
2.6 Nature des offres 5
2.7 Modalités de règlement et prix 5
2.8 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises 5
2.9 Délai de validité des offres 6
2.10 Visite sur site 6
3. Conditions d'exécution du marché 6
3.1 Durée 6
3.2 Délais 6
3.3 Clause de reconduction du marché 6
3.4 Résiliation du marche 6
3.5 Lieux, conditions et délais de livraison 6
4. Nature des candidats 6
5. Modalités de présentation des candidatures et des offres 7
5.1 Modalités de remise du dossier de consultation par voie électronique 7
5.2 Modalités de remise du projet de marché par le candidat 7
5.3 Audition des candidats 8
6. Analyse des candidatures et jugement des offres 8
6.1 Analyse des candidatures 8
6.2 Jugement des offres 8
6.3 Dépouillement des offres 8
7. Conditions d'envoi ou de remise des offres 9
8. Indemnités des candidats ayant remis une offre 10
9. Renseignements complémentaires 10
9.1 Renseignements administratifs 10

9.2 Voies et délais de recours..... 10

1. Objet de la consultation

Le présent Règlement de Consultation est commun aux deux lots décrits ci-dessous.

Lot 1 : Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents de fourniture en vrac de carburants (fioul domestique, gazole et gazole non routier) pour une exécution depuis la signature du marché jusqu'à fin 2027, reconductible annuellement deux fois.

Le présent accord-cadre définit les conditions dans lesquelles l'entité adjudicatrice pourra ultérieurement passer des marchés avec les opérateurs économiques signataires pour répondre à ses besoins au moyen de marchés subséquents.

Lot 2 : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de fourniture de gazole en station-service (avec ou sans badge) pour une exécution depuis la signature du marché jusqu'à fin 2027, reconductible annuellement deux fois.

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure du marché à procédure adaptée définie le code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation.

2.2 Structure de la consultation

La présente consultation fait l'objet d'allotissement comme décrit à l'article 1 du présent document.

2.3 Montants maximaux des marchés

Lot 1 : Accord-cadre à bons de commande multi attributaires à marchés subséquents de fourniture en vrac de carburants (fioul domestique, gazole et gazole non routier) : le montant maximum annuel des commandes est de 120 000.00 € HT par an selon une répartition par carburant comme suit à titre indicatif :

CARBURANTS	MONTANTS APPROXIMATIFS MAXIMAUX / ANNEE COMPLETE
GASOIL (vrac)	10 000 €HT
GNR (vrac)	100 000 €HT
FIOUL (vrac)	10 000 €HT

Au vu des deux reconductions possibles, le montant global du marché sur trois ans pourra se porter à 360 000 €HT.

Lot 2 : Fourniture de gazole en station-service (avec ou sans badge) : à titre indicatif, le montant maximum annuel est de 20 000 €HT.

Au vu des deux reconductions possibles, le montant global du marché sur trois ans pourra se porter à 60 000 €HT.

2.4 Déroulement des marchés

Lot 1 : consultation des candidats de l'accord-cadre multi-attributaire donnant lieu à des **marchés subséquents** successifs selon les besoins de l'acheteur. Chaque marché précisera la ou les natures de carburants à livrer et les quantités en litres.

Lot 2 : fractionnement en **bons de commande** successifs selon les besoins de l'acheteur. Chaque bon de commande précisera la ou les natures de carburants à livrer et les quantités en litres.

2.5 Type de contractants

En vertu du code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, il est interdit aux candidats de présenter pour les marchés plusieurs offres en agissant à la fois en cas de qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

En vertu du code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, si les marchés sont attribués à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

2.6 Nature des offres

2.6.1 Nombre de solution(s) de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

2.6.2 Variantes

En vertu du code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, les variantes portant sur les spécifications techniques du marché ne sont pas autorisées.

2.7 Modalités de règlement et prix

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2.8 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera tous les candidats selon des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.10 Visite sur site

Il n'est pas prévu de visite obligatoire sur site y compris le lot 1 sur la livraison de carburants sur site. Les candidats pourront toutefois, s'ils le désirent, procéder à une visite sur site. Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront auparavant s'adresser à :

Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan
Service Achats
48 Rue Gourgues BP 14 40320 GEAUNE
Tél. : 05.58.44.58.58

3. Conditions d'exécution du marché

Pour chaque lot, à titre indicatif, l'exécution des prestations commencera à compter du mois de janvier 2027 ou de la date de notification de chacun des accords-cadres pour les deux lots.

3.1 Durée

Les règles concernant la durée des marchés sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.2 Délais

Les règles concernant les délais de livraison sont fixées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.3 Clause de reconduction du marché

Les règles concernant les clause de reconduction sont fixées dans l'acte d'engagement et/ou le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.4 Résiliation du marche

Seules les stipulations du C.C.A.G relatives à résiliation du marché sont applicables.

3.5 Lieux, conditions et délais de livraison

Les lieux, conditions et délais de livraison sont fixés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le point de départ de ce délai est la date de réception du bon de commande considéré, transmis par mail.

4. Nature des candidats

La personne publique ne pose aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation.

5. Modalités de présentation des candidatures et des offres

5.1 Modalités de remise du dossier de consultation par voie électronique

Conformément au code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, l'acheteur public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.demat-ampa.fr.

Le dossier de consultation des entreprises, remis gratuitement aux candidats, comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation commun aux deux lots

et pour chaque lot 1 et 2 :

- Le cadre d'Acte d'Engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le cadre de Bordereaux des Prix Unitaires

5.2 Modalités de remise du projet de marché par le candidat

Chaque candidat peut répondre à un seul des lots ou aux deux lots.

5.2.1 Contenu du dossier remis par le candidat

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

5.2.2 Renseignements relatifs à la candidature

Pour chaque lot, le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature :

- Lettre de candidature (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)
- Déclaration du candidat (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Attestations administratives fiscales, sociales, assurances, …

En cas de pièces manquantes, le marché ne pourra être attribué aux candidats retenus que sous réserve que ceux-ci produisent dans le délai de 15 jours à compter de la notification de sa désignation par la personne responsable du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Contenu de l'offre :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières
- Cahier des clauses techniques particulières
- Dossier technique comprenant les fiches pour chacun des carburants de la consultation et tous les éléments techniques jugés utiles par le candidat
- Bordereau des prix unitaires

Le dossier contiendra une déclaration sur l'honneur dument datée et signée, pour justifier que :

- Le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales
- Le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner relative aux marchés publics
- Le candidat respecte l'obligation d'emploi mentionnée au Code du travail

5.3 Audition des candidats

Conformément au code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, il n'est pas prévu d'audition des candidats.

6. Analyse des candidatures et jugement des offres

6.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application du code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation et qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5.2.2 du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

6.2 Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, selon les critères définis ci-après.

6.3 Dépouillement des offres

Pour chacun des lots 1 et 2, les critères de dépouillement sont les suivants :

Critère de jugement des candidatures et offres	Pondération
Garanties professionnelles et financières	**90**
Prix des fournitures	**10**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.
En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précédent.

Pour le lot 1, l'accord-cadre sera conclu avec les candidats retenus (5 maximum) après application des critères pondérés ci-dessus.
Pour les marchés subséquents engagés en cours d'année, le critère de choix portera exclusivement sur le prix des prestations :

Critère de jugement des candidatures et offres	Pondération
Prix des prestations	**100**

Pour le lot 2, l'accord-cadre mono-attributaire donnera lieu à des bons de commande au seul candidat retenu.

7. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Conformément au code de la commande publique en vigueur au moment de la consultation, l'acheteur public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.demat-ampa.fr.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant, de façon certaine, une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou modifications du DCE. Le téléchargement du règlement de la consultation est libre.
L'acheteur public ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant du cas où un candidat n'aurait pas fourni une adresse de courrier électronique, ou aurait fourni une adresse erronée, lors du retrait du DCE.

Pour chaque lot, les candidats devront obligatoirement remettre leurs offres de façon dématérialisées sur le profil acheteur du syndicat.

La transmission exclusive sous support papier est interdite.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

8. Indemnités des candidats ayant remis une offre

Eu égard à la procédure de consultation choisie, la remise des offres ne fera pas l'objet d'une indemnisation des candidats.

9. Renseignements complémentaires

9.1 Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs et/ou technique, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande via la plateforme : https://www.demat-ampa.fr.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes sur le site https://www.demat-ampa.fr. Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

9.2 Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Pau
Villa Noulibos – 50, cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Téléphone : 05 59 84 94 40 Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Site Internet : http://pau.tribunal-administratif.fr

-o-0-o-